

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie

Du mardi 5 novembre 2019 à 14h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12h00

Le public est informé qu'en application de l'arrêté n° 2019-12 en date du 30 septembre 2019 du Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, il sera procédé à une enquête publique portant sur la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie arrêtée le 6 juin 2019. La révision a pour objectif d'intégrer les 8 nouvelles communes du territoire. Ainsi, le SCoT du Pays Yon et Vie couvre le territoire de **La Roche sur Yon Agglomération et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne** soit les 28 communes suivantes : **Aizenay, Apremont, Aubigny-Les Clouzeaux, Beaufou, Bellevigny, Dompierre-Sur-Yon, Falleron, Fougeré, Grand'landes, La Chaize-Le-Vicomte, La Chapelle-Palluau, La Ferrière, La Genétouze, Landeronde, La Roche-Sur-Yon, Le Poiré-Sur-Vie, Le Tablier, Les Lucs-Sur-Boulogne, Maché, Mouilleron-Le-Captif, Nesmy, Palluau, Rives-De-L'yon, Saint-Denis-La-Chevasse, Saint-Étienne-Du-Bois, Saint-Paul-Mont-Penit, Thorigny, Venansault**. Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie. Il procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de l'enquête, à l'approbation de la révision du SCoT.

Durée de l'enquête publique

Du mardi 5 novembre 2019 à 14h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12h00, soit pendant une durée de 32 jours.

Constitution du dossier

Le dossier comprendra notamment les pièces suivantes :

- La notice de présentation
- La description du demandeur
- Les textes régissant l'enquête publique
- Le **recueil des pièces administratives** comprenant notamment :
 - Le présent arrêté de mise à l'enquête publique du SCoT,
 - La délibération en date du 1^{er} juin 2017, relative à la prescription de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation,
 - La délibération prise par le comité syndical le 31 janvier 2019 relative au débat sur le PADD,
 - La délibération prise par le comité syndical le 6 juin 2019 relative au bilan de la concertation,
 - La délibération prise par le comité syndical le 6 juin 2019 relative à l'arrêt du SCoT,
 - La copie de l'avis d'enquête publique et l'attestation Médialex sur les annonces légales,
 - La décision n°E19000211/44 du Tribunal Administratif en date du 16 septembre 2019.
- Le projet de **SCoT arrêté** par délibération du Comité Syndical le 6 juin 2019 composé des pièces suivantes :
 - Le rapport de présentation comprenant l'évaluation environnementale et constitué des 4 tomes suivants :
 - Volume 1 Diagnostic et Enjeux
 - Volume 2 Etat initial de l'Environnement
 - Volume 3 Articulation du SCoT avec les autres documents, plans et programmes ; évaluation des incidences prévisibles du SCoT sur l'environnement ; résumé non technique de l'évaluation environnementale ; indicateurs retenus pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT
 - Volume 4 Explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assortis des documents graphiques.
- Le **bilan de la concertation**,
- Le **recueil des avis** des personnes publiques associées et consultées et de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (en l'absence de réponse dans le délai réglementaire imparti, il s'agit d'un avis tacite réputé sans observation), ainsi que des communes et des EPCI membres du Syndicat Mixte et des SCoT limitrophes,

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier est consultable durant toute la durée de l'enquête sur support papier ou support informatique, **au siège de l'enquête publique** :

- **Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie**,
15, rue Pierre Bérégovoy – 85 000 La Roche sur Yon,
Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Il pourra également être consulté sur **le site internet du Pays Yon et Vie** :
<http://www.paysyonetvie.fr/>

Il sera d'autre part consultable dans les autres lieux d'enquête suivants sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- **Au siège de La Roche sur Yon Agglomération**,
54, rue Gosciny - 85 000 La Roche sur Yon,
- **Au siège de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**
24 rue des Landes – 85 170 Le Poiré sur Vie
- **A la Maison de Services Au Public de Palluau**
26 rue Georges Clémenceau - 85670 Palluau

Recueil des observations du public

Dans les lieux d'enquête précités, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture des établissements.

Le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, disponible sur chaque lieu d'enquête, sera coté et paraphé par le commissaire-enquêteur.

Le public pourra également adresser ses observations écrites sur le projet de révision du SCoT du Pays Yon et Vie à Monsieur le Commissaire enquêteur,

- **Par voie postale** au siège de l'enquête : Syndicat mixte du Pays Yon et Vie - 15, rue Pierre Bérégovoy - 85 000 LA ROCHE SUR YON
- **Par courrier électronique**, à l'adresse suivante : enquetescotyonetvie@orange.fr en précisant en objet : « Enquête publique »

Seules les observations parvenues pendant la durée de l'enquête publique seront prises en compte.

Commissaire enquêteur

Par décision du 16 septembre 2019, le Président du Tribunal Administratif de NANTES a désigné M. Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur pour l'accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement ses observations écrites et orales, dans le cadre de permanences définies ci-après :

Mardi 5 novembre 2019	14h à 17h	Communauté de communes Vie et Boulogne ZA La Gendronnière – 24, rue des Landes - 85 170 LE POIRE SUR VIE
Mardi 19 novembre 2019	9h à 12h	La Roche sur Yon Agglomération 54 Rue René Gosciny - 85 000 LA ROCHE-SUR-YON
Samedi 23 novembre 2019	9h à 12h	Maison de services au Public 26 Rue Georges Clemenceau - 85 670 PALLUAU
Vendredi 6 décembre 2019	9h-12h	Syndicat mixte du Pays Yon et Vie 15, rue Pierre Bérégovoy - 85 000 LA ROCHE SUR YON

Demande d'informations

Toutes informations peuvent être demandées au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie auprès de Mr Jean-Louis BATIOT Président, ou de Mme Françoise GUERINEAU, Chargée de mission SCoT – 15 rue Pierre Bérégovoy – 85 000 LA ROCHE SUR YON - tél : 02.51.06.98.77.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira son rapport et dans un document séparé ses conclusions motivées au titre de l'enquête en précisant si elles sont favorables ou non au projet. Il les adressera dans un délai de 30 jours au Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie et à Monsieur le Président du tribunal administratif de NANTES. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les lieux d'enquête précités ainsi qu'à la Préfecture de la Vendée. Ces documents seront également consultables sur le site Internet du Pays Yon et Vie pendant un an.

Le 30 septembre 2019

Le Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie,
Jean -Louis BATIOT

